

ARRETE N° 2024_01_03

Publié le 16 janvier 2024

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
A MME PASCALE CHUDZIKIEWICZ,
4^{ème} ADJOINTE**

Le Maire de la commune de SORGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20

Vu la délibération n° DCM_2020_29 en date du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

Vu la délibération n° DCM_2020_31 en date du 28 mai 2020 installant Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ en qualité d'adjointe,

Vu l'arrêté n° 2021_05_12 en date du 27 mai 2021 portant délégation de fonction et de signature à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ,

Considérant qu'il y a lieu de fournir à l'administration un bon fonctionnement,

ARRETE

Article 1: Au titre de l'article L2122-18 du CGCT, délégation est donnée à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ dans les matières suivantes : **DOMAINE DES RESSOURCES HUMAINES**

DOMAINE DES RESSOURCES HUMAINES :

- Pilotage des grandes orientations en matière de ressources humaines
- Présidente des jurys de recrutement
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Coordinatrice des instances paritaires
- Référente en matière de mutualisation

Article 2: Au titre des fonctions visées à l'article 1, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ est autorisée à signer tous documents et pièces s'y rapportant.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du Maire »

Article 3: Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, publié sur le site de la Ville et notifié à l'intéressée. Ampliation sera transmise au Comptable public.

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : L'arrêté n° 2021_05_12 en date du 27 mai 2021 portant délégation de fonction et de signature à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ est abrogé.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de la notification le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Bertrand COMBES



Fait à Sorgues, le 12.01.24

Le Maire

Thierry LAGNEAU



Handwritten signature of Thierry LAGNEAU in blue ink.